



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/286

Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo Française

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/286 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE LYON/AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION CULTURELLE LYONNAISE ISLAMO FRANÇAISE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'occasion du 20^e anniversaire de la Grande Mosquée de Lyon, un certain nombre de manifestations culturelles sont organisées sur le territoire de la ville :

- la réalisation d'un film- documentaire (notamment grâce à un soutien de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 20 000 €) ;
- l'organisation de conférences par la Bibliothèque Municipale de Lyon sur l'implication des troupes coloniales dans la Première Guerre Mondiale, à l'occasion de l'exposition d'automne dédiée à la Grande Guerre ;
- la mise en place temporaire durant tout l'été dans le parc de la Tête d'Or d'un jardin de type andalou avec des arbres, palmiers... et des bâches représentant l'architecture de ce patrimoine.

Souhaitant s'inscrire dans ces manifestations, l'Auditorium accueillera le mardi 30 septembre 2014, à 20 heures, un concert de musiques sacrées réunissant sur une même scène artistes juifs, chrétiens et musulmans qui célèbreront à leur manière le dialogue et l'échange interculturel. Le programme de la soirée autour des derviches tourneurs de Konya, du cantor Elie Elbaz et du Chœur mixte de la primatiale Saint-Jean entend rappeler les valeurs d'intégration, d'éthique et de cohésion sociale.

Compte tenu de l'importance de l'événement tant dans sa dimension culturelle que sociale, il est proposé de consentir à l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo Française le bénéfice de la gratuité totale de la mise à disposition de l'Auditorium en l'exonérant de toutes charges des prestations de personnel, fluides et autres habituellement applicables. Cependant, les frais artistiques (sonorisation...) restent à la charge de l'association.

La valorisation globale des apports de l'Auditorium/Orchestre national de Lyon est de 16 189 € TTC.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mise à disposition susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo Française, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN